
DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2024 :

1 Affaires administratives et financières

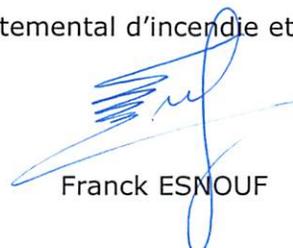
- 1-1 Marché de fourniture de véhicules légers type break vitré pour le SDIS de la Manche - Lot n°4 - Marché n°2019GL05 – Exonération de pénalités de retard.
- 1-2 Marché de fourniture d'un équipement pour Fourgon Pompe Tonne Léger (lot n°7) – Marché n°2019GL01 – Exonération de pénalités de retard.
- 1-3 Marché pour l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour le soutien et le reconditionnement des sapeurs-pompiers - Lot n°1 - Marché n°2021GL04 – Exonération de pénalités de retard.
- 1-4 Convention de groupement de commandes avec le conseil départemental pour la maintenance des parcs extincteurs portatifs et mobiles, ainsi que pour l'achat d'extincteurs neufs et d'accessoires
- 1-5 Remboursement à l'amicale du centre d'incendie et de secours de LA HAYE pour l'achat de denrées alimentaires pendant la tempête CIARAN.
- 1-6 Conventonnement avec le ministère des armées – Autorisation d'occupation temporaire des locaux du SDIS.
- 1-7 Adhésion au groupement de coopération sanitaire HACOM.
- 1-8 Sortie de matériels par cession.

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 11 mars 2024.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 28 Février 2024

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-1

Objet : Marché de fourniture de véhicules légers type break vitré pour le SDIS de la Manche - Lot n°4 - Marché n°2019GL05 – Exonération de pénalités de retard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2019-GL-05 portant sur l'acquisition de quatre véhicules de liaison de type break vitré attribué à la société DICOMA et notifié à celle-ci le 22 avril 2022, avec un délai de livraison de 140 jours calendaires et conformément au bon de commande ST220210 pour un montant de 72 802.40 € HT ;

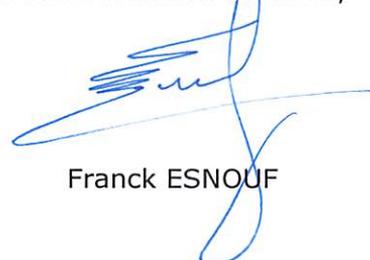
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à la majorité (4 voix pour, une abstention),

- **AUTORISE** l'exonération partielle des pénalités de retard d'un montant de 11 793,89 € à l'encontre de la société DICOMA, pour le marché 2019-GL-05.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-2

Objet : Marché de fourniture d'un équipement pour Fourgon Pompe Tonne Léger (Lot n°7) - Marché n°2019GL01 – Exonération de pénalités de retard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2019-GL-01 portant sur l'acquisition d'un équipement fourgon pompe tonne léger attribué à la société GIMAEX FIRE TRUCKS et notifié à celle-ci le 4 novembre 2022, avec un délai de livraison de 120 jours calendaire et conformément au bon de commande ST220106 pour un montant de 103 723.20 € HT ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exonération partielle des pénalités de retard d'un montant de 8 172,75 € à l'encontre de la société GIMAEX FIRE TRUCKS, pour le marché 2019-GL-01.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-3

Objet : Marché pour l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour le soutien et le reconditionnement des sapeurs-pompiers - Lot n°1 - Marché n°2021GL04 - Exonération de pénalités de retard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2021-GL-04 portant sur l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour le soutien et le reconditionnement des sapeurs-pompiers attribué à la société REGNAULT et notifié à celle-ci le 12 juillet 2021, avec un délai de livraison de 350 jours calendaires et conformément au bon de commande ST211971 pour un montant de 222 510.00 € HT ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exonération partielle des pénalités de retard d'un montant de 11 255,00 € à l'encontre de la société REGNAULT, pour le marché 2021-GL-04.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-4

Objet : **Convention de groupement de commandes avec le conseil départemental pour la maintenance des parcs extincteurs portatifs et mobiles, ainsi que l'achat d'extincteurs neufs et d'accessoires.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

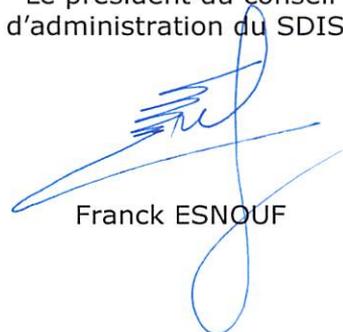
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes avec le conseil départemental pour la maintenance du parc d'extincteurs portatifs et mobiles ainsi que l'achat d'extincteurs neufs et d'accessoires, joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer cette convention de groupement de commandes, dans laquelle le SDIS est désigné comme coordinateur ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, du conseil d'administration à lancer la procédure de consultation en appel d'offres ouvert et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-5

Objet : Remboursement à l'amicale du centre d'incendie et de secours de LA HAYE pour l'achat de denrées alimentaires pendant la tempête CIARAN.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

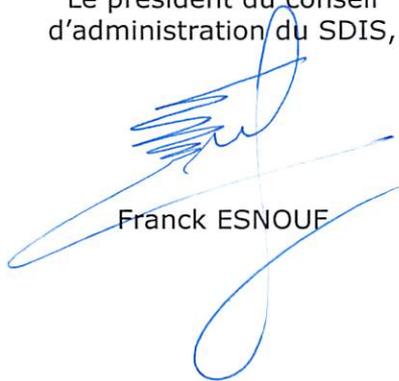
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement de la somme engagée par l'amicale du centre d'incendie et de secours de LA HAYE lors de la tempête CIARAN, pour un montant de 305,50 €.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-6

Objet : Conventonnement avec le ministère des armées – Autorisation d'occupation temporaire des locaux du SDIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention entre le SDIS de la Manche et le ministère des armées.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-7

Objet : Adhésion au groupement de coopération sanitaire HACOM

Vu le code général des collectivités territoriales ;

En application des articles L2113-6 à L2113-8 relatifs au code de la commande publique,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion du SDIS de La Manche à ce groupement de coopération sanitaire HACOM ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer le formulaire d'adhésion.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **21 février 2024 à 16h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 5 février 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, CDT FOUQUET, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-8

Objet : Sortie de matériels par cession

Vu le code général des collectivités territoriales ;

En application des articles L2113-6 à L2113-8 relatifs au code de la commande publique,

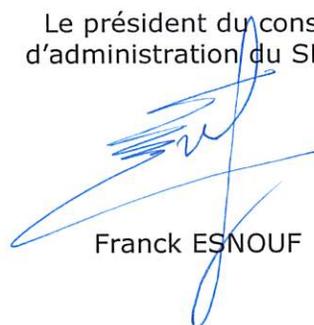
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens présentés en séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la cession de ces biens au plus offrant.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

Liste des matériels :

Libellé	Quantité	N° immobilisation
SAC PS	5	14MEDI0017
MATELAS A DEPRESSION AVEC HOUSSE DE TRANSPORT	10	17MEDI0016
JEU DE 3 ATTELLES	10	11MEDI0010
POMPE A DEPRESSION	10	17MEDI0016
PLAN DUR	10	16MEDI0006
SANGLE ARAIGNEE	10	14MEDI0026
ASPIRATEUR A MUCOSITE MANUEL	10	22-0186-SS
IMMOBILISATEUR DE TETE	10	16MEDI0006